

Adoption de l'amendement n° 203

Discussion au Parlement pour l'adoption d'un amendement pour éviter les sorties sèches de l'ASE :

M. le président. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 203.

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. L'amendement vise à prévenir, pendant le confinement lié à la crise sanitaire, la fin de prise en charge d'un jeune majeur accompagné par l'aide sociale. Il s'agit d'éviter des sorties sèches de contrats de jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance, dans un contexte où les solutions habituelles pour trouver un emploi, une qualification ou un logement n'existent plus.

Mme Christine Pires Beaune. Très bien !

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. Nous risquons de mettre à la rue des jeunes majeurs ; l'amendement propose donc de prolonger leur prise en charge.

M. Jean-Christophe Lagarde. Le Gouvernement a raison !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie Guévenoux, *rapporteuse*. Très favorable.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Avons-nous une idée des conséquences de cet amendement sur les conseils départementaux ?

Mme Christine Pires Beaune. Il faut l'adopter, quel qu'en soit le coût !

M. Fabien Roussel. Quoi qu'il en coûte !

M. Charles de Courson. Il doit y avoir environ 200 000 enfants et adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance, soit à peu près 10 000 enfants par tranche d'âge.

M. Jean-Christophe Lagarde. Donc environ 100 par département.

M. Charles de Courson. Dans notre département, nous versons 45 000 à 50 000 euros par an et par jeune – 60 000 euros lorsqu'ils sont en foyer et 40 000 lorsqu'ils sont dans les familles d'accueil. Un calcul de coin de table montre que cela représente, au niveau de la nation, une dépense annuelle de 500 millions d'euros par tranche d'âge. Qu'est-il prévu pour aider les départements à assumer le coût de cet amendement ?

M. Bertrand Pancher. Cela dit, c'est une mesure humaine.

M. le président. La parole est à M. Raphaël Schellenberger.

M. Raphaël Schellenberger. Il s'agit là d'un sujet très sensible. Or nous sommes là pour aborder les sujets difficiles durant la période de confinement ; à cet égard, la question de la protection de l'enfance est essentielle. Nous avons vu quelques communications du ministère relatives au risque d'accroissement des violences intrafamiliales en cette période de promiscuité : il s'agit clairement de ce sujet.

La question est celle des capacités d'accueil des centres de protection de l'enfance, qui seront stratégiques. Très vite, il sera essentiel de mobiliser tous les acteurs possibles autour de cet enjeu, dans des circonstances sanitaires compliquées, pour réussir à dégager des capacités d'accueil pour la protection de l'enfance.

(L'amendement n° 203 est adopté.)